

COMPTE RENDU : Conseil d'Établissement – LFIP – 14/12/2021 **par Nirmal Antonio, Représentant du Secondaire et Secrétaire de séance**

Sont présents 15 membres (sur les 15) avec voix délibératives et 3 membres (sur les 5) avec voix consultatives. La séance démarre à 17h10, avec le traditionnel message d'introduction du proviseur. L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1. BILAN COVID-19

Personnels de l'établissement :

Le proviseur prend la parole... Une enseignante du primaire a été testée positive et sa classe mise en isolement par précaution. Tous ses élèves ayant porté un masque, ils ne sont pas considérés comme des cas contacts. L'enseignante a assuré ses cours en ligne pendant sa quarantaine. Puis, une autre enseignante du secondaire a été un cas contact en famille, elle s'est mise en quarantaine et a assuré des cours en ligne également. Toutes les deux sont de retour en présentiel après avoir effectué et présenté un test covidien négatif obligatoire.

Marché de Noël :

Le proviseur prend la parole... Initialement prévu le 10/12/2021 avec 37 exposants et un service de restauration, il a finalement été annulé compte tenu des restrictions sanitaires locales concernant les rassemblements en public. Il en est de même pour un repas envisagé entre les personnels du LFIP dans l'établissement. Ces événements seront reportés à des dates ultérieures si les conditions le permettent à nouveau.

Vaccination :

A ce jour, il y a 6 enseignants du LFIP non vaccinés.

Le proviseur et M. Perrotel prennent la parole à tour de rôle... Les personnels du LFIP ne doivent pas se mettre en danger avec les autorités locales en cas de contrôles ayant démarrés dans la ville (se référer à la récente note envoyée par le COCAC). Pour information, un personnel du LFIP a été contrôlé sur son statut vaccinal par les policiers dans la ville. Une "dérogation vaccinale" délivrée par un médecin traitant pour un personnel du LFIP et transmise au proviseur ne peut rien garantir en cas d'intervention des autorités sanitaires locales dans l'établissement pour un contrôle. M. Perrotel demande à ce que soit consulté l'arrêté des autorités locales qui précise les décisions à prendre à l'encontre d'un salarié non vacciné (ou récemment remis d'une contamination covidienne, et par conséquent ne peut recevoir de dose de vaccin) d'un établissement scolaire pondichérien.

M. Alemany, pour les enseignants, fait une remarque... Il y a actuellement à Pondichéry des mouvements de protestation et des procédures juridiques remettant en cause l'obligation vaccinale dans l'UT au regard de la Constitution indienne. Les enseignants du LFIP ont fait part de leurs inquiétudes à ce sujet. *Le proviseur et M. Perrotel répondent...* C'est une affaire entre les citoyens indiens et le gouvernement indien. Malgré leurs inquiétudes justifiées, les ressortissants français n'ont pas intérêt à s'en mêler (message du COCAC relayé).

Reprise en janvier 2022 :

Les autorités indiennes ont récemment imposé des restrictions aux voyageurs de l'étranger arrivant en Inde : une quarantaine obligatoire de 7 jours. Les vacances de Noël arrivant, le proviseur a décidé pour tous une reprise des cours en distanciel les 05-06-07/01/2022 (avec les EDT Pronote actuels pour le secondaire) suivi du retour en présentiel à partir du 10/01/2022.

La vice-présidente du CVE questionne... Les enseignants peuvent-ils donner uniquement du travail à faire à la maison pour ces 3 jours et ainsi éviter la fatigue provoquée par des séances successives en visio ? *Le proviseur lui répond...* La disponibilité de tous les enseignants est requise pour ces trois jours de télé-enseignement, mais ces derniers ont la liberté pédagogique de ne pas faire que des séances en visio.

Les associations de parents questionnent à leur tour... Combien d'enseignants seront potentiellement concernés par la quarantaine pendant ces 3 jours de distanciel ? L'enseignement en distanciel ne peut-il pas être uniquement appliqué pour ces enseignants-là (en quarantaine) ? *Le proviseur leur répond...* D'une part, aucune enquête n'est faite sur ce que les personnels du LFIP font de leurs vacances. D'autre part, il n'y a pas que des enseignants qui pourraient quitter l'Inde et y revenir mais également des élèves et d'autres personnels. De plus, on peut aussi recevoir à Pondichéry de la famille venant de l'étranger pendant ces congés de fin d'année. Dans ces conditions, la décision de ne pas rassembler la communauté de l'établissement pendant ces 3 jours du retour des vacances paraît justifiée.

2. BILAN REUNION COCAC

M. Perrotel prend la parole... Le COCAC est très satisfait de sa rencontre avec les élus du CE en date du 03/12. Un compte-rendu de cette réunion est en cours de rédaction puis, après relecture par le poste diplomatique, il sera envoyé au proviseur. Ce compte-rendu sera donc public. Il appartiendra alors au proviseur de piloter les divers projets en concertation avec les personnels de l'établissement.

3. BILAN TRAVAUX (IMMOBILIER)

Le proviseur prend la parole... La salle SP1 est fermée pour des futurs travaux structurels (à programmer par l'AEFE), suite à la demande d'une enseignante car les conditions d'hygiène et de sécurité s'étaient dégradées au cours du temps (confinement et météo). La salle de réunion à côté du secrétariat sera aménagée pour servir de bureau au chargé de communication dans le cadre de l'accueil des familles nouvelles. La salle 10 servira de salle de réunion et de rencontres individuelles avec les familles. La salle 4 sera aménagée pour servir de foyer des élèves (obligatoire dans un établissement scolaire) en communiquant avec le bureau de la vie scolaire. Le mobilier ancien est soit jeté soit donné, dans ce dernier cas M. Perrotel suggère les écoles gouvernementales indiennes de l'UT.

4. BUDGET RECTIFICATIFS N°2

Le proviseur laisse la parole au DAF... L'objectif des recettes n'a pas été atteint et s'ensuit un déficit de 20 millions de roupies, essentiellement dû aux impayées des familles sur les droits de scolarité. Pour rappel, les économies faites avec le plafonnement de l'EPF (contrat local) ont été intégralement investies dans le nouveau parc informatique. Ce budget rectificatif a été voté avec 1 abstention, et les documents sont disponibles chez le DAF.

Financement 2021 (hors budget) :

L'AEFE a aidé 18 familles avec une enveloppe globale de 1 111 000 euros en période covidienne. La caisse de solidarité a pu aider une vingtaine de familles.

Effectifs :

Pour information, il y avait 411 élèves fin juin, 411 début septembre et il y en a 428 actuellement. Le proviseur espère que cette tendance puisse annoncer de bonnes nouvelles pour le LFIP.

5. BUDGET 2022

Le proviseur précise qu'il apprécie les réunions préparatoires sur le budget en amont d'un CE, faites séparément avec les différents collèges. Le budget de l'établissement est une partie du budget de l'AEFE, car le LFIP est une EGD (rappel), et il doit prévoir un roulement de 30 jours (contrainte imposée à tous les EGD). Le coût de fonctionnement du LFIP journalier est d'environ 14 000 euros. Pour concevoir un tel budget avec les règles imposées, il y a pour le moment un trou de 600 000 euros. L'excédent (recettes - dépenses) du LFIP est de 12 000 000 de roupies, et il va immédiatement être absorbé par la cotisation à l'AEFE de 6% du budget pour les EGD et par la participation à la rémunération des personnels résidents. Les prévisions sont prudentielles, le budget étant particulièrement surveillé par l'AEFE. Ce budget a été voté avec 2 voix contre et 2 abstentions, et les documents sont disponibles chez le DAF.

Équipement 2022 :

100 ordinateurs ou équivalents numériques sont prévus à partir de janvier et les crédits d'enseignement ont été augmentés de 14%. Cela va dans le sens du projet de moderniser l'établissement défendu par le proviseur devant l'AEFE dans le but d'une part d'en accroître l'attractivité pour les familles et d'autre part de mettre à disposition de personnels qui travaillent sans exception (dixit le proviseur) un matériel de qualité. Le site internet du LFIP entièrement rénové et actualisé sera accessible au public en janvier (c'est l'objectif).

Réduction des dépenses 2022 :

Les salaires des personnels en contrat local seront gelés pour 1 an à compter du 01/07/2022 (exceptionnel, dixit le proviseur). Les personnels, en nombre conséquent dans l'établissement, seront re-déployés (à partir de futurs projets) afin que leurs tâches soient moins coûteuses pour l'établissement. Le proviseur a tenu à rappeler que ni l'AEFE ni sa mission de nouveau chef d'établissement ne privilégie le licenciement de personnel pour faire des économies. Le proviseur ajoute que l'AEFE tient particulièrement au LFIP : elle veut en l'état contraindre l'établissement à aller chercher un déficit moins important plutôt que d'imposer des mesures d'austérité. En contrepartie, le dernier CE avait proposé et voté la fermeture du poste de EEMCP2 en langue, qui devient donc une charge en moins pour l'AEFE. *M. Ananda*, représentant de l'APE-LFP, suggère de mettre en place une projection sur 3 ans des frais de scolarité pour inscrire son enfant au LFIP, comme cela peut se faire dans d'autres écoles indiennes. *Le proviseur répond...* Cette idée intéressante ne sera possible de mettre en place au LFIP qu'une fois les déficits amoindris. *Mme Samuel-David*, conseillère des Français de l'Étranger à Pondichéry, souhaite connaître les détails de la participation du LFIP sur la rémunération des personnels résidents. *Le DAF* préparera un document. *Mme Samuel-David* interroge sur les impôts locaux payés par l'établissement. *Le DAF* précise qu'une procédure est en cours avec l'auditeur pour que ces impôts, estimés à 5 000 000 de roupies, soient remboursés au LFIP.

Frais d'écolage 2022 :

Ils augmenteront de 5% pour la rentrée de septembre.

6. TARIFS EMPRUNT CDI (ADULTES EXTERIEURS) / TARIFS DEGRADATION

1 000 roupies annuelles (300 actuellement) pour emprunter des documents au CDI par une personne extérieure. Un document emprunté puis dégradé devra être remboursé au prix du remplacement.

M. Perrotel souhaite avoir des précisions concernant les personnes dites « extérieures ».

Le proviseur et le DAF précisent que ces personnes extérieures sont connues de l'établissement.

M. Perrotel exhorte l'établissement à ce que les horaires d'ouverture de la bibliothèque au public ne soient pas à un moment où l'établissement accueille tous les élèves. Il rappelle que la médiathèque de l'AF est ouverte au public.

7. QUESTIONS DIVERSES

Projets des élèves :

La vice-présidente du CVE a la parole... Des sondages ont été faits chez les élèves sur les gestes de bon sens et pour la planète. Sont cités : éteindre les ordinateurs après un cours, mettre des corbeilles en plastique pour le papier dans toutes les salles, ¼ heure de lecture par jour au CDI, créer une maison des lycées avec une cafétéria pour les élèves financé par les cotisations d'élèves. Des messages sur la notion d'écologie sont notés régulièrement dans des tableaux blancs situés sur les murs des couloirs de l'établissement. Des défis pour la planète seront réalisés par les élèves, ils leur rapporteront des points et les résultats seront publiés, sans oublier le ciné-débat organisé à l'AF. Tout cela sera fait sous la houlette du CPE.

De la part de l'APE-LFP :

Les représentants ont demandé la liste des contrats, des licences, des fournisseurs etc. conclus entre le LFIP et les divers prestataires. Le proviseur a fermement refusé car d'une part ces documents sont confidentiels et d'autre part réclamer ces documents outrepasser les droits d'une APE. Le DAF est néanmoins disponible dans son bureau pour donner un accès à ces documents à titre consultatif. Le proviseur est ouvert à toutes les remarques et suggestions pour conclure des contrats à l'avenir. Les anciens ordinateurs sont actuellement démontés par le responsable informatique et les pièces récupérées en bon état servent de remplacement si besoin. Le proviseur a rappelé à *Mme Samuel-David* qu'elle n'était plus membre de l'APE-LFP, suite à son intervention sur ces questions diverses.

Dernier mot du proviseur : Il demande à pouvoir travailler en toute confiance avec tous les acteurs de la communauté scolaire du LFIP, demande appuyée par *M. Perrotel*.

La séance est levée à 19h15.

Le secrétaire de séance,
Nirmal ANTONIO TAMARASSELVAME



La secrétaire adjointe de séance,
Gwladys XAVIER

